AYTRÉ

TEMPS FORT
Semaine de la culture ouvrière

ENVIRONNEMENT
Bilan d'étude sur la qualité de l'eau dans la baie d'Aytré

GRAND ANGLE
Le budget communal 2022 à la loupe

© Ville d'Aytré - Marie lou Dubois

MARS / AVRIL 2022
#235

Contacts

LE MAGAZINE DE LA VILLE D'AYTRÉ

© Ville d'Aytré - Marie lou Dubois

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, quelques mots pour vous informer de la visite que nous a rendue le lundi 7 février madame Annick Girardin, Ministre de la mer.

Sur le chemin littoral, nous avons ensemble planté le 1er clou de l'opération « France vue sur mer » et je tiens à remercier sincèrement les nombreux élus à mes côtés pour ce temps fort ainsi que les amoureux du littoral qui nous ont rejoints.

C'est aussi, avec ce geste symbolique, l'occasion de souligner le travail coopératif entre la Ville et l'État. Par ailleurs, et au-delà de l'encouragement formulé lors de cette rencontre, Aytré bénéficie d'une aide à hauteur de 80% du financement d'études d'aménagement des chemins littoraux ainsi que de leur mise en valeur.

Cette journée a donc été l'occasion de visiter un carrelet et de prendre la hauteur propice aux échanges sur les actions en faveur du littoral tout en admirant la vision panoramique de notre côte.

Ce fût enfin un temps pour souligner nos engagements de protection de ces espaces, évoquer les problèmes liés à la « carrière » et affirmer notre volonté concernant la dépollution de notre arrière côte.

Je tiens à renouveler mes remerciements à madame la Ministre pour sa visite et l'intérêt qu'elle a porté à notre ville, à ses habitants et à son littoral. Je serais par ailleurs heureux que de nombreux aytrésiens viennent voir ce clou et à profiter de la vue côté mer qui nous est offerte, au milieu des carrelets !

J'aborderai maintenant un sujet plus compliqué. Il s'agit d'un dossier central ; celui de nos finances et des choix qui en découlent sur les actions municipales.

En fait, s'agit-il vraiment de choix alors que nous sommes obligés en réalité d'entamer une campagne de rénovation et de construction pour assurer nos obligations envers vous tous !

Vous êtes nombreux à demander des actions significatives sur la circulation dans nos rues. Ces actions sont en cours d'étude. Nous souhaitons que les véhicules qui n'ont pas la nécessité de s'arrêter dans notre ville empruntent les axes hors agglomération (Simone Veil par exemple).

Notre centre-ville sera donc plus apaisé : les déplacements doux et moins polluants seront privilégiés dans nos rues.

Les étapes successives de ces projets vous seront exposées au fur et à mesure de leurs avancements.
Soyez-en assurés.

Bien à vous.
Tony LOISEL
Mon seul parti, c'est Aytré.

SOMMAIRE

Contacts

LE MAGAZINE DE LA VILLE D'AYTRÉ

4 • VOS #

5 • INSTANTS CHOISIS
Retour en images sur les moments forts de notre ville

6 • TEMPS FORTS
Semaine de la culture ouvrière

7 • COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES
Les services mis en place pour vous simplifier la vie

8 > 11 • GRAND ANGLE
Politique budgétaire 2022

12 • AYTRÉ DEMAIN
Focus circulation

13 • ÉLECTIONS

14 > 15 • ENVIRONNEMENT
Bilan d'étude sur la qualité de l'eau dans la baie d'Aytré

16 • ASSOCIATIONS
Le Centre socioculturel et le CCAS :
leur actions complémentaires et différenciées

17 • INTERVIEW
Mary Corvaisier, 3ème championne
de France d'équitation

18 > 19 • AGENDA
Mars et avril 2022

20 • SÉLECTIONS
Patrimoine et politique à lire !

21 • EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

22 • CÔTÉ OCÉAN
Horaires des marées
Gardien de phare

VOS

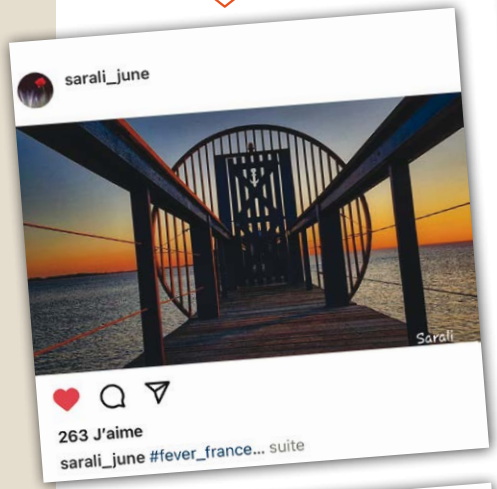

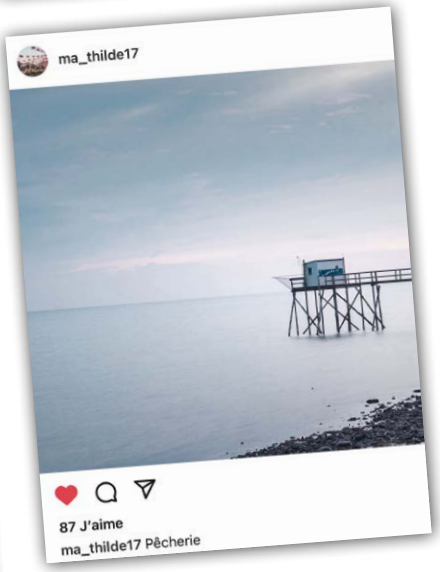

À VOUS !

Partagez vos photos
en mentionnant
la Ville @villeaytre

instants choisis

© Ville d'Aytré - Franck Moreau

© Ville d'Aytré - Franck Moreau

© Ville d'Aytré - Marie lou Dubois

© Ville d'Aytré - Stéphane Doucinot

© Ville d'Aytré - Marie lou Dubois

Retour en images sur les moments forts de notre ville

1 2 Noël à Aytré, photos avec le Père Noël et concert des Tiki sisters

3 Rencontre des plus de 75 ans avec des bénévoles de « l'Heure civique ». Inscrivez-vous sur aytre.lheurecivique.fr

4 Réunion publique en ligne et interactive de présentation des orientations budgétaires

5 Réunion relative à la restauration d'une prairie dans le cadre des mesures de compensation environnementale

6 Pose du premier clou « France vue sur mer » en présence de madame Annick Girardin, Ministre de la mer

TEMPS FORT

Aytré : sur les traces de son passé ouvrier

© Compagnie One Again Productions

Du 3 au 7 mai, la Ville propose une semaine culturelle autour de son identité ouvrière. Un événement artistique qui s'organise avec le concours des habitants et du tissu associatif local.

« Comprendre d'où l'on vient pour un territoire ; c'est important », expose Camille Lagrange, adjoint en charge de la culture. C'est dans cet esprit qu'est née cette semaine culturelle au creux de l'agenda printanier. Aborder le thème du monde ouvrier sous le prisme artistique, tel était l'enjeu fixé par la municipalité. *« C'est un travail mémoriel, poétique et transgénérationnel »,* souligne l'élu.

Au nom du spectacle vivant

Pour explorer le passé ouvrier d'Aytré, le spectacle vivant est à l'honneur à la maison Georges-Brassens. Le choix s'est porté sur la pièce de la Compagnie One Again Productions intitulée, *Bonnes Gens - Vague à l'âme.* Dans une atmosphère à mi-chemin entre réalité et fiction, Hyppolite, Marcel et Suzanne nous plongent dans le monde ouvrier des années 30. Un spectacle burlesque et musical où les acteurs mènent une réflexion sur les origines familiales et sociales. Comment peut-on s'en émanciper ?

Des expositions pour comprendre

Pour faire vivre cette pièce en dehors des représentations, une exposition participative prendra ses quartiers dans la salle Georges-Brassens. Sur le thème des *Bonnes gens - Vague à l'âme,* ce projet inédit construit avec les habitants et les associations locales retrace l'histoire du territoire autour d'interviews, de portraits sonores et graphiques : une trame poétique pour raconter un sujet sociétal.

En partenariat avec le Fonds audiovisuel de recherches (FAR) et des étudiants d'histoire de l'Université de La Rochelle, une exposition autour de la mémoire ouvrière se tiendra à la médiathèque Elsa-Triolet. L'occasion de découvrir des documents d'archives qui retracent l'évolution d'Aytré.

Rédaction : Julia Tourneur

Christian Paix à la maison Georges-Brassens

Sculpteur unique en son genre, l'artiste Christian Paix miniaturise avec humour et un sens aiguisé du détail, des scènes du quotidien. Tout est fait maison à base de terre cuite, de résine et de bois. Ses œuvres trouveront un écho lors de l'exposition interactive autour des *Bonnes Gens.*

Allan Stephens se dévoile à la salle Gaston-Balande

Le peintre franco-anglais Allan Stephens a posé ses valises à La Rochelle il y a bientôt cinq ans. Au gré de ses toiles, il a su saisir une multitude de scènes de la vie quotidienne rochelaise. Son travail nous emmène notamment au cœur de l'usine Alstom, à Aytré. Ses œuvres autour du monde du travail sont à (re) découvrir à côté de l'immense toile du peintre Gaston Balande qui donne son nom à la salle.

Bande annonce du spectacle
Les Bonnes gens - Vague à l'âme

INFOS PRATIQUES

Spectacle *Bonnes Gens - Vague à l'âme* :
mardi 3 et mercredi 4 mai à 20h00 et vendredi 6 mai à 15h00 (représentation scolaire) et 20h00. Maison Georges-Brassens.
Tarif unique : 8€

Exposition « Autour des Bonnes Gens ». Maison Georges-Brassens.
En accès libre : horaires sur aytre.fr

Exposition d'Allan Stephens. Salle Balande.
En accès libre : horaires sur aytre.fr

Exposition autour de la mémoire ouvrière d'Aytré, en partenariat avec le FAR et l'Université de La Rochelle.
Médiathèque Elsa-Triolet. En accès libre : horaires sur aytre.fr

Renseignements : Pôle communication, culture et événementiel (CCE)
Médiathèque Elsa Triolet (1er étage)
Parc Jean Macé, 12 rue de la Gare 17 440 Aytré
05 46 45 40 67

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Aytré, au cœur de l'agglomération

Parce qu'elle est l'une des 28 communes qui composent la Communauté d'agglomération de La Rochelle, Aytré jouit des compétences communautaires qui facilitent la vie des habitants. Tour d'horizon.

© Ville d'Aytré - Marie Lou Dubois

Les encombrants, « ça gêne énormément » !

Mobiliers cassés, literie inutilisable, canapé en fin de vie, la vie quotidienne est ponctuée d'objets qui deviennent encombrants. Pour vous en débarrasser, l'Agglomération a mis en place un service de collecte en porte-à-porte. Pour en bénéficier, il vous suffit de prendre rendez-vous via le numéro vert.
À noter que le passage pour les encombrants vous sera décompté de votre pass déchèteries et il n'est autorisé que trois fois par an pour le même logement. L'enlèvement se fait sur le trottoir, en votre présence.

Infos : 0 805 295 315 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h (sauf jours fériés)

Les démarches d'urbanisme en quelques clics

Permis de construire, permis de démolir, consultation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),... désormais, toutes les démarches liées à vos travaux d'urbanisme peuvent s'effectuer sur le site demarches-urbanisme.agglo-larochelle.fr. Créez votre compte citoyen et suivez l'avancée de toutes vos demandes. Plus besoin de vous déplacer en mairie et cela vous fera gagner du temps.

Renseignements :
Service aménagement du territoire, urbanisme et écologie
Mairie d'Aytré - place des Charmilles
BP 30 102 - 17 442 Aytré Cedex
05 46 30 19 05

Une conseillère numérique à Aytré

Si pour vous internet est une notion obscure et que toutes vos démarches en ligne ressemblent à un parcours du combattant, sachez que vous n'êtes plus seul. En effet, l'État finance la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques France Services. Ce service était déjà effectif pour certaines communes de l'agglomération et s'est installé à Aytré le 1er janvier 2022. Pour vous acompagner, Camille Ferrand est l'interlocutrice privilégiée : *« J'incite les usagers à venir avec leur propre matériel car je les guide, je ne fais pas à leur place. L'objectif étant qu'ils deviennent autonomes »*, indique la conseillère numérique. Camille Ferrand se déplace ponctuellement à la médiathèque Elsa-Triolet, au gré des demandes et uniquement sur rendez-vous.

Renseignements : 07 71 50 67 41

Rédaction : Julia Tourneur

GRAND ANGLE

Orientations du budget communal 2022 à la loupe

À l'instar des petites communes françaises ayant traversé la crise sanitaire tant bien que mal, la Ville d'Aytré s'est tournée vers 2022 avec de grandes ambitions. Après quelques années dédiées à la réduction de la dette et à des études prospectives, voici venu le temps des réalisations. Celles-ci concerneront notamment le riche patrimoine bâti et naturel, l'éducation et la voirie.

Dans un contexte économique national mouvementé, la Ville se doit de remplir coûte que coûte des missions obligatoires telles que l'éducation, l'administration générale, l'urbanisme, l'entretien du patrimoine, la sécurité, la salubrité publique et les aides sociales. La commune mène aussi des missions facultatives pour les habitants, mais non moins importantes : périscolaire, petite enfance, culture, sport, animation de la ville et du littoral, citoyenneté et vie associative, communication institutionnelle et action sociale. Cette année, toutes ces missions seront remplies, selon des priorités.

Équilibre budgétaire et réduction de la dette

La Ville d'Aytré dispose d'un budget qui s'organise entre recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le fonctionnement recouvre toutes les charges liées au quotidien de la collectivité, dont les charges de personnel, et l'investissement recouvre quant à lui, entre autres, les dépenses liées aux équipements ou au remboursement du capital de la dette. En 2021, le budget réalisé était de 9 587 348 € en dépenses de fonctionnement et de 2 804 421,08 € en dépenses d'investissement.

Par ailleurs, l'endettement d'Aytré a continué de diminuer, après deux années sans emprunter, plaçant la commune parmi les bons élèves des collectivités locales de cette taille : le désendettement complet de la Ville sera effectif en 2036 si aucun nouvel emprunt n'est contracté.

Marie Gardiennet, responsable finances l'assure, « *Nous avons une bonne structure de la dette qui a baissé au cours des dernières années. Par ailleurs, l'économie générée par la fin des Temps d'activités périscolaires (TAP), estimée à 160 000 € a eu un impact très positif sur notre prospective avec un redressement des épargnes. Les élus ont souhaité mettre en place un pacte budgétaire avec un plan d'économies ou de recettes supplémentaires de 200 000 € par an sur le fonctionnement pour pouvoir investir 4 millions dès que possible.* »

© Ville d'Aytré - Marie Iou Dubois

Questionner le champ d'action du service public afin de perfectionner le pacte budgétaire du mandat

Afin de mener à bien cet objectif d'investissement, le Maire, les élus et les directeurs et directrices de services ont mené une grande campagne de réflexion visant à rendre plus efficace la gestion et l'administration de la commune. Des études prospectives ont été menées depuis pour faire un bilan et une projection de l'état des finances de la Ville.

« Il faut s'interroger sur le périmètre du service public afin de réaliser des économies, porter un regard neuf sur nos modes de gestion, rationaliser l'entretien du patrimoine, comparer les effets d'une régie directe et d'une externalisation de certains services », indique Sylvie Brecl, directrice générale des services.

Elle ajoute : *« Les 200 000 € d'économies de fonctionnement souhaités chaque année ne doivent pas nous mettre dans une situation dans laquelle nous assurerions toujours plus mais avec moins de moyens ! »*

C'est donc une petite révolution dans la manière d'aborder le périmètre du service public selon les orientations politiques.

Les grandes réalisations à venir en 2022

La Ville d'Aytré souhaite se donner les moyens d'entrer dans une ère nouvelle. Comme le rappelle le Maire Tony Loisel, celle-ci concerne *« un modèle économique à ré-inventer : une modernité de pensée à développer, une modernité écologique à mettre en œuvre et une modernité des aménagements. »*
En 2021, les économies ont été réalisées de la manière suivante : -160 000 € avec la réforme de la semaine de 4 jours, -7 500 € et -19 000 € par renégociation de marchés en téléphonie et assurance. Sur le volet des recettes, un travail global sur la fiscalité a généré au moins + 85 000 €.
Ainsi, en 2022, des économies raisonnées sur les budgets de fonctionnement permettront des investissements pour, entre autres :

- La requalification du bâtiment Jean Macé, qui accueille l'École municipale de musique et de danse, (infiltrations et mauvais état général) pour 0,8 M €
- La rénovation et l'agrandissement de l'école La Courbe pour 6,35 M €
- La réalisation d'une étude sur la faisabilité du sentier littoral financée à 80%, dans le cadre de l'opération « France Vue sur Mer », soutenue par l'État.
- La rénovation du bâti public, vétuste ou hors d'état, dont la rénovation de la Mairie et ses abords pour 4,8 M €
- La réfection du clocher de l'église dangereux et impraticable pour 0,2 M €
- Entretien du patrimoine communal existant pour 0,5 M € en 2022
- Financement des engagements pris et des obligations pour 1,2 M € en 2022.

Rationnaliser la gestion du bâti public et mettre l'accent sur l'écologie

Pour l'année à venir et la suite du mandat, l'accent est donc mis sur l'entretien du patrimoine public et la mise au vert de la ville. Le sens donné aux investissements est orienté vers un cadre de vie agréable, une pratique de la ville apaisée et inclusive et une attractivité des services publics et des infrastructures.

Une ville agréable où il fait bon vivre et travailler, au service de toutes et tous, voilà donc l'objectif vers lequel tend la politique budgétaire aytrésienne en 2022.

Rédaction : Paul Hubert

GRAND ANGLE

Budget 2022 : **vos questions, nos réponses !**

© Ville d'Aytré - Franck Moreau

Le 20 janvier dernier, en pleine préparation du rapport d'orientation budgétaire et en amont du conseil municipal du 10 février, les élus ont souhaité répondre à vos questions concernant les orientations budgétaires de la commune pour 2022 à l'occasion d'une réunion publique interactive.
Le maire, Tony Loisel et son adjointe chargée des Affaires générales et des moyens généraux, Nadine Nivault, ont répondu aux questions envoyées.
En voici la restitution.

Quelles sont les sommes prévues concernant les budgets participatifs de 2019 (10 125 €) et de 2020 (31 600 €) qui restent encore à réaliser ?

Ces sommes ont toutes été engagées. Elles sont notamment utilisées pour la réalisation d'une aire de jeu pour jeunes enfants dans le parc Jean Macé, débutée en février 2022. Au lieu des grillages d'abord imaginés pour la protéger, elle sera finalement entourée d'arbustes et d'espaces verts, de pelouses et constituée de revêtements naturels.

Quelles mesures allez-vous prendre pour accompagner le développement démographique de la ville ?

Aujourd'hui, la prévision à dix ans est une augmentation de plus de 5 000 habitants pour la commune, donc une très forte progression du nombre d'aytrésiens. Une étude prospective concernant les besoins de la ville face à cette croissance est d'ailleurs en cours, à dix et vingt ans. En prenant en compte l'évolution connue des constructions et en se projetant, nous pouvons établir des scénarios à moyen et long termes. C'est dans ce sens que nous avons commencé la rénovation de l'école de la Courbe et que nous portons notre attention sur l'ensemble des écoles de la ville. Quant aux autres équipements publics, nous sommes en train de travailler sur la remise en état du stade ainsi que sur l'agrandissement et la rénovation du bâtiment Jean Macé, permettant notamment d'accueillir les enfants au centre de loisirs pour les vacances scolaires et le temps périscolaire.

À quoi est due la baisse des recettes de fonctionnement en 2021 ?

Essentiellement à la fiscalité de 2021, même si les chiffres ne sont pas encore complets. La destruction des bâtiments Antilles et Baléares dans le quartier Pierre Loti a fait baisser nos bases de taxes foncières pour près de 230 000 €. Nous avons aussi perdu des revenus à cause de l'attribution de compensations par la Communauté d'agglomération pour près de 26 000 € suite au transfert de compétence sur la gestion des eaux de pluie urbaines.

Comment allez-vous protéger le patrimoine public ?

C'est là une grande orientation de notre action : les bâtiments publics de la commune ont été délaissés durant de (trop) nombreuses années et nous souhaitons entretenir et rénover ce patrimoine. Un exemple avec le bâtiment Jean Macé : nous y engageons 800 000 € dès cette année. Toute une partie de cet équipement est fermée aujourd'hui à cause d'infiltrations d'eau, tant par la façade, la toiture que les fenêtres, entraînant des dégradations importantes de planchers, de cloisons et d'huisseries. Nous souhaitons être en capacité de remettre en état ces bâtiments publics, notre bien commun à tous, rappelons-le.

Ensuite, une réfection de l'Hôtel de ville est aussi prévue, pour faire face à de fortes dégradations dans sa partie la plus ancienne, mais aussi pour replacer son entrée en façade extérieure, comme cela était le cas historiquement.

En outre, 186 626 € ont été engagés dans une vaste opération de rénovation de l'éclairage public, quartier par quartier, en commençant par celui du Collège.

Comment allez-vous faire pour augmenter les recettes et diminuer les dépenses de fonctionnement à hauteur de 200 000 €/an ?

La Ville souhaite bien faire des économies de cet ordre-là. Le passage à la semaine de 4 jours (arrêt des TAP) a permis des économies de l'ordre de 160 000 € et 26 500 € en renégociations de contrats. Un travail sur la fiscalité va générer au moins 85 500 € ; s'ajoutera à cela 3,4 % d'augmentation de nos bases (revalorisation annuelle décidée par l'administration fiscale). Nous espérons même des économies réalisées plus rapidement que prévu, en gagnant une année sur les prévisions. Par ailleurs, le travail se poursuit sur la diminution et la rationalisation des dépenses. La commune ne compte pas seulement sur l'augmentation de ses recettes, mais bien sur la maîtrise globale de son budget.

Allez-vous maintenir ou augmenter la taxe sur les résidences secondaires ?

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires va être maintenue, aucune modification n'est prévue à ce stade. Les bases augmenteront comme les autres taxes, de 3,4 % en 2022.

Quelle est la part de l'énergie dans les 58 €/m² en frais de fonctionnement sur le bâti ?

La fourchette des coûts retenus varie de 4 à 10 € pour le poste fluides et énergies. Nos bâtiments sont très vieillissants, mal entretenus et manquent cruellement d'isolation, de qualité de vitrage et de conception. Ils ont trente ans ou plus, et sont, pour certains, de vraies « passoires énergétiques ». Nous voyons la facture énergétique de la commune augmenter, sans parler de l'augmentation sans précédent des prix de l'énergie et des impacts du covid (aérations régulières). La rénovation du bâti public est donc centrale afin d'éviter des coûts énergétiques trop élevés. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un enjeu majeur, incontournable et nécessaire.

L'école Jacques Prévert va-t-elle être vendue ?

Oui, l'école Jacques Prévert va être vendue. Le projet fait encore l'objet de débats et la Ville est dans l'attente des résultats de la prospective sur les bâtiments. Aujourd'hui, ce bâtiment est une passoire énergétique, n'est plus aux normes, et une partie seulement est exploitable. Les salles sans accès PMR ne peuvent plus être utilisées aujourd'hui et nous attendons donc le chiffrage de l'expertise pour vendre. Mais vendre une ancienne école pour réinvestir dans une nouvelle, ce n'est pas dévoyer le patrimoine municipal, bien au contraire, c'est le valoriser et valoriser l'éducation que nous devons à nos enfants.

Comment allez-vous stabiliser la situation financière ?

Pour stabiliser la situation financière d'une commune, il faut bien gérer sa capacité d'auto-financement net qui doit rester dans des valeurs positives, voire augmenter. Par ailleurs, notre ratio d'endettement ne doit pas dépasser 8 à 10 années pour le remboursement de notre dette totale. A l'heure actuelle, ce ratio est de 3,15 années. Au-delà de 12 années, nous serions dans une situation critique, mais ce n'est pas le cas. De plus, un fond de roulement de 800 000 € minimum (correspondant à 2 mois de paies charges comprises pour la commune d'Aytré) est nécessaire. Ce fond de roulement est actuellement largement garanti pour la commune et devra le rester.

Rédaction : Paul Hubert

AYTRÉ DEMAIN

Cyclistes, piétons, automobilistes, une ville pour tous

Alors que l'ouverture de l'avenue Simone-Veil en décembre 2021 a permis de commencer à alléger le trafic automobile dans le centre-ville d'Aytré, la municipalité travaille à d'autres aménagements pour pacifier la circulation et donner plus de place aux déplacements doux.

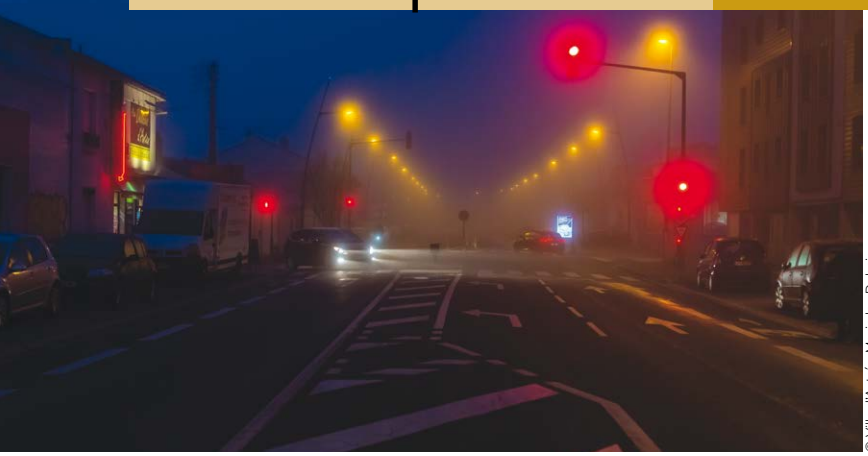

© Ville d'Aytré - Marie Jou Dubois

L'attractivité d'Aytré n'est plus à démontrer. Les habitants sont de plus en plus nombreux à choisir notre ville pour s'y installer, ouvrir leur commerce, créer leur entreprise. Aytré est une ville qui vit. Par conséquent, les déplacements y sont parfois perturbés, les voies encombrées, le stationnement difficile. Pacifier les déplacements, offrir une place à chaque usager et rendre la ville plus apaisée pour tous, tels sont les objectifs fixés par la municipalité.

Au début du printemps, la rue d'Anville, située dans le prolongement de la rue de la Gare, sera aménagée en « chaucidou » contraction de « chaussée pour les circulations douces ». Au centre, une voie banalisée pour les automobilistes et de chaque côté, une piste cyclable matérialisée par un marquage au sol. Les vélos seront ainsi prioritaires et les véhicules motorisés devront adapter leur vitesse à celle des cyclistes. La rue d'Anville présente l'intérêt de faire le lien avec le giratoire des Cottes Mailles.

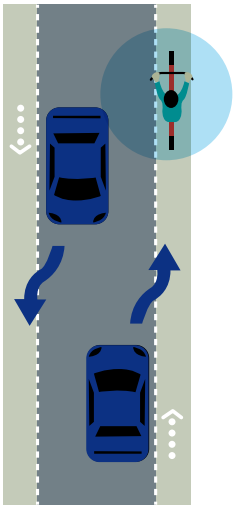

Le quartier Pierre-Loti sera également requalifié avec un nouveau marquage au sol qui permettra de faciliter la circulation et l'accès aux places de stationnement. Un cheminement piéton sera également créé dans ce secteur. L'accès à la place des Grands Prés, à proximité, sera réaménagé, la chaussée et les trottoirs étant déformés par les racines des arbres.

Dans le quartier de la rue de la Plage, la Ville d'Aytré va effectuer des essais de circulation dans le but d'apaiser le trafic automobile, notamment au niveau du Pont de la Pierre qui relie Aytré et Angoulins. Des discussions sont en cours avec le Conseil départemental de Charente-Maritime.

Une nouvelle liaison cyclable entre Aytré et Périgny

Enfin, une nouvelle piste cyclable verra prochainement le jour chemin de la Vaurie. Elle sera sécurisée et bénéficiera d'un éclairage automatisé. Actuellement, les vélos doivent obligatoirement passer par La Rochelle pour relier Aytré depuis Périgny. Il sera désormais possible d'effectuer le trajet directement grâce à la création de cette nouvelle piste, qualifiée de voie structurante dans le schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Rédaction : Julie Leboissetier

Un centre-ville apaisé, vert et accessible à tous

Un groupe de travail sera prochainement constitué pour élaborer un nouveau plan de circulation du centre-ville. L'objectif, à terme, est de créer un secteur piétonnier, qui permettra néanmoins le passage des bus et des véhicules de livraison entre le rond-point Jules-Ferry et la rue de la Gare, afin de créer un véritable cœur de ville. Mettre en valeur les commerces, faire entrer la nature dans un environnement aujourd'hui trop minéral, donner aux aytrésiens l'envie de se promener à pied et à vélo, tels sont les enjeux de ce projet qui fera l'objet d'un débat public afin de recueillir les attentes des habitants.

ÉLEC-TIONS

Élection présidentielle : À vos marques, prêts, votez !

© Ville d'Aytré - Marie lou Dubois

L'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril. On vous dit tout sur les démarches à faire pour pouvoir voter en toute sérénité.

Dois-je m'inscrire sur les listes électorales ?

Oui, c'est un préalable pour pouvoir voter le « Jour J ». L'inscription sur les listes électorales se fait automatiquement dès lors que vous atteignez votre majorité et pour les personnes obtenant la nationalité française à partir de 2018. En revanche, si vous venez de déménager ou que vous venez d'obtenir la nationalité française, c'était à vous d'entreprendre les démarches. Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes sur le site service-public.fr

Comment procéder à mon inscription sur les listes électorales pour les prochains scrutins ?

Deux possibilités : directement en ligne ou en mairie.
Première option, connectez-vous sur service-public.fr, renseignez le formulaire et fournissez une carte d'identité française ou un passeport français valides.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec les démarches sur internet, il est tout à fait possible de faire une demande d'inscription en mairie. Munissez-vous d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de trois mois.

Renseignements : Service élections
Mairie d'Aytré - place des Charmilles
BP 30 102 - 17 442 Aytré Cedex
05 46 30 19 19

Où voter à Aytré ?

La Ville d'Aytré dispose de sept bureaux de vote déployés dans quatre lieux différents, à savoir :

- salle Gaston-Balande, Hôtel de ville (bureau N°1)
- salle Jean-Vilar, parc Jean-Macé (bureaux N°2 & 3)
- salle Georges-Brassens, rue du 8 mai 1945 (bureaux N°4 & 5)
- gymnase du collège de l'Atlantique, rue des Pâquerettes (bureaux N°6 & 7)

Le nom de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale.

Quels sont les horaires d'ouverture des bureaux de vote ?

Ils seront ouverts de 8h à 19h.

Quelles sont les mesures sanitaires lors des scrutins ?

Le port du masque est en vigueur dans les bureaux de vote, il est recommandé d'apporter votre stylo pour signer et de respecter l'ensemble des gestes barrières.

J'ai besoin de faire une procuration, comment je fais ?

En effet, cela arrive que l'on ne soit pas là le « jour J » où que l'on soit dans l'incapacité de se déplacer jusqu'au bureau de vote. Dans ces cas-là, optez pour une procuration, mais attention, ne vous y prenez pas au dernier moment !

Depuis le 1er janvier 2022, celui ou celle qui votera pour vous peut être inscrit dans une autre commune que la vôtre. En revanche, le mandataire devra se rendre dans votre bureau de vote.

Pour notifier la procuration, rendez-vous dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie avec votre numéro national d'électeur (mentionné sur la carte d'électeur) et celui de votre mandataire.

L'autre possibilité c'est de faire votre demande via maprocuration.gouv.fr. Une fois le formulaire rempli, vous recevrez par courriel une confirmation de dépôt de la demande. Vous devrez ensuite vous rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie avec un justificatif d'identité et indiquer le numéro de la demande inscrit sur le courriel de confirmation de dépôt de la demande. Une fois validée par les forces de l'ordre, la procuration est transmise automatiquement par voie dématérialisée à votre mairie.

ENVIRON-NEMENT

La qualité de l'eau de la baie d'Aytré passée à l'éprouvette

Fermée à la baignade depuis 2018, la baie d'Aytré a fait l'objet d'une étude approfondie par une doctorante de l'Université de La Rochelle, l'objectif étant de déterminer les causes de la contamination de l'eau.

Entre 2018 et 2021, Méry Ndione, doctorante au sein de l'institut Littoral, environnement et sociétés (LIENSs) de l'Université de La Rochelle, a mené un travail de recherche pour tenter d'expliquer la mauvaise qualité de l'eau de la baie d'Aytré. Intitulée *« Dynamique et identification des sources de contamination fécale dans un espace littoral connaissant des pratiques de tourisme et de loisirs : l'exemple de la baie d'Aytré »*, sa thèse soutenue devant un jury fin janvier.

Appuyé par la Communauté d'agglomération de La Rochelle, le programme de recherche, baptisé Icomabio, a également bénéficié du soutien de la Ville d'Aytré qui a apporté un financement à hauteur de 10 000 € par an sur trois ans. *« La Ville d'Aytré a été sollicitée à l'époque par la Communauté d'agglomération. La décision appartenait à la précédente équipe municipale, mais nous l'avons soutenue car ce travail nous semblait primordial »*, explique Tony Loisel, Maire d'Aytré. *« Il y a tellement de rumeurs, de on-dit depuis des années sur l'origine de la contamination de la baie d'Aytré qu'il était temps de mener un vrai travail scientifique et une recherche fine des causes. »*

En effet, si les résultats des analyses se sont succédés pendant des années, conduisant à l'interdiction de la baignade sur ce site par l'Agence régionale de santé (ARS) en 2018, l'origine de la contamination, elle, n'a jusqu'alors jamais pu être déterminée. *« C'est la réglementation européenne qui prévaut dans ce cas-là, »* détaille Tony Loisel. *« Si une plage fait l'objet de mauvaises analyses de l'eau pendant trois années consécutives, l'ARS ordonne sa fermeture pendant cinq ans. De nouvelles analyses doivent être effectuées régulièrement pendant cette période avant d'envisager une réouverture. Concernant la baie d'Aytré, on en est loin. Si on a pu observer une légère amélioration des analyses à un moment donné, les chiffres restent bien supérieurs aux seuils imposés par les normes européennes qui sont de plus en plus strictes. Pour information, sept plages ont été fermées en France en 2021, ce qui illustre le niveau d'exigence attendu. »*

© Ville d'Aytré - Marie Iou Dubois

Une contamination d'origine environnementale et animale

Dans le cadre du programme Icomabio, quarante-cinq campagnes d'échantillonnages ont été menées entre février 2019 et février 2020. Elles ont eu lieu sur le platin nord et le platin sud afin d'identifier les causes de la contamination fécale observée dans la baie d'Aytré, due à la présence des bactéries d'Escherichia coli et d'entérocoques.

L'étude démontre que la contamination est plurifactorielle et majoritairement d'origine environnementale et animale (chevaux). La contamination d'origine humaine est jugée plus faible d'après les résultats. Le lessivage du sable de la plage par les fortes pluies, notamment en hiver et en automne, conduit également à une contamination de l'eau. En été, les fortes températures favorisent la persistance des contaminants fécaux dans l'eau.

Parmi ses propositions, la scientifique préconise une interdiction de la baignade par temps de pluie (précipitations supérieures à 6 mm) et le maintien d'analyses régulières de l'eau.

Un site naturel à préserver

Pour le Maire d'Aytré, ces résultats sont primordiaux pour répondre à des questions restées sans réponse depuis de nombreuses années. *« Il y a des inquiétudes, bien sûr, de la part des aytrésiens et des touristes, sur la qualité insuffisante de l'eau. C'est un vrai enjeu environnemental, sociétal et touristique. »*

Quant à l'avenir du site, Tony Loisel se montre catégorique. *« Nous serons très heureux de pouvoir un jour retrouver une bonne qualité des eaux littorales mais pour l'ouverture d'une baignade surveillée la préfecture exige la création d'un poste de secours, de douches, etc. Or, d'après nous, cette plage doit rester un site naturel, vierge de toute installation humaine »*, appuie le maire.

Une enquête diffusée entre mai et septembre 2020 visait à connaître les habitudes et les attentes des usagers de la baie d'Aytré. Sur le millier de répondants, il ressort qu'à peine 10 % venaient sur le site pour se baigner. L'immense majorité y vient pour se promener, se détendre, se retrouver entre amis ou en famille ou encore jouer sur le sable.

Rédaction : Julie Leboissetier

Quelques CHIFFRES

3 ans d'étude

30 000€ financement d'un programme de recherche

45 campagnes d'échantillonnages menées

90% des répondants au questionnaire disent fréquenter la plage pour d'autres motifs que la baignade

le Centre socioculturel en action

© Ville d'Aytré - Marie Iou Dubois

Fanny Lesaint et Cindy Charriau

Fanny Lesaint, la nouvelle directrice du Centre socioculturel

Elle n'est pas nouvelle dans l'équipe du Centre socioculturel (CSC), mais depuis cet été, Fanny Lesaint a pris les fonctions de directrice en remplacement de Catherine Hartar. Si elle connaît par cœur le travail de terrain, désormais elle doit orchestrer les différentes entités qui composent le Centre socioculturel et les 35 personnes qui y travaillent. *« C'est un travail agréable que d'accompagner les équipes dans leurs projets collectifs et individuels »*, sourit-elle.

Renseignements : Centre socioculturel
1 rue Albert 1er - 17440 Aytré
05 46 44 28 13
Hors vacances scolaires
lundi, mercredi et jeudi 9h - 12h et 14h - 18h30,
mardi 14h - 20h, vendredi 9h - 12h et 14h - 17h
Pendant les vacances scolaires
lundi au vendredi 9h - 12h et 14h - 17h

Cindy Charriau, nouvelle coordinatrice pédagogique

Après avoir travaillé vingt ans sur un quartier prioritaire de Niort, Cindy Charriau, a posé ses valises à Aytré. Depuis le 16 août dernier, elle occupe le poste de coordinatrice pédagogique et travaille avec les différents publics que sont les jeunes, les personnes seules et les habitants d'Aytré. Si vous la cherchez, vous aurez plus de chance de la trouver sur le terrain car c'est avant tout un métier de rencontres humaines.

Le réseau des solidarités, une initiative citoyenne

C'est une idée qui émanait des citoyennes et des citoyens, celle d'officialiser un réseau d'entraides avec des échanges de savoir, de savoir-faire et de services. *« Chaque personne possède une compétence qu'il convient de partager »*, assure Cindy Charriau qui est l'une des référentes de ce projet aux côtés de Laura Mellot. Concrètement, ce réseau des solidarités tient deux permanences par semaine au cœur de « L'Atelier des habitants », place des Grands Prés, à côté de l'épicerie sociale.

Rédaction : Julia Tourneur

Centre communal d'action sociale (CCAS) et Centre socioculturel : un partenariat fructueux

Le CCAS est l'institution municipale de l'action sociale. Souvent plus connu pour ses missions obligatoires (dossiers aides sociales, APA...) et les aides financières qu'il peut apporter, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les partenaires publics et privés dans les domaines de l'emploi, du logement, et plus largement dans la lutte contre les inégalités.

C'est dans ce contexte qu'ont été pensés et construits les projets d'épicerie sociale et d'atelier des habitants. Ainsi ce local communal situé place des Grands Prés à Aytré étend ses activités en lien étroit avec le CSC en accueillant les permanences du réseau d'échanges évoqué ci-dessus. Un bel exemple de partenariat.

Renseignements :
Centre communal d'action sociale
Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h
4 rue de la Résistance, 17440 Aytré
05 46 55 41 41
par couriel via le formulaire dédié sur aytre.fr

© Ville d'Aytré - Marie lou Dubois

Interview

Une championne et son prince

En octobre dernier, à Pompadour, l'aytrésienne Mary Corvaisier s'est hissée sur la troisième marche du podium lors des Championnats de France d'équitation amateurs en concours complet. La trentenaire revient sur cette passion qui l'anime depuis sa prime enfance et qu'elle partage aux côtés de son poney, Prince de l'aurore.

Comment est née cette appétence pour le parcours complet ?

J'ai commencé l'équitation à 5 ans en mode balade et à 10 ans j'ai intégré le club « La Petite écurie d'Aytré ». Très vite, je me suis tournée vers le complet qui combine une épreuve de dressage, un parcours d'obstacles et un parcours cross. J'y ai découvert des sensations et une certaine adrénaline. Le cross est une épreuve que j'affectionne tout particulièrement et Prince aussi. Je ne peux même pas rester arrêtée dans la boîte de départ tellement il est impatient.

Comment s'articule votre vie professionnelle avec votre vie de sportive ?

Je m'entraîne cinq fois par semaine de manière à ce que Prince se repose deux jours. Je suis prestataire de services dans les chevaux et j'organise mon planning comme je le veux. Dès que la saison commence, généralement, je dépose mon fils tôt à l'école, je vais travailler et je rejoins Yann Pierre, mon entraîneur.

Quels sont vos projets sportifs ?

Il faut savoir que Prince est un grand poney (1,37 m au garrot). Il s'est toujours mesuré aux grands lors des concours amateurs avec moi. Il est temps pour lui d'aller concourir sur des épreuves poneys et de faire plaisir à un enfant qui pourra le monter. La « Tournée des As » débute en septembre, il y sera probablement.

« La Ville d'Aytré ne peut que s'enorgueillir d'avoir une championne de France en concours complet !

Pour avoir pratiqué et enseigné l'équitation pendant plus de 20 ans, je sais à quel point cette discipline demande beaucoup d'abnégation et d'heures d'entraînement. Par ailleurs, il est indispensable de créer un « couple homme/cheval » pour une réussite optimale. On ne peut que l'encourager dans cette discipline. »

A. Morlier, adjoint au Maire à la vie associative, citoyenneté et sport.

Rédaction : Julia Tourneur
Photographie : Marie lou Dubois

agenda MARS 22 AVR. 22

Matchs de rugby de l'ARA

Lieu Stade Pierre Rouché

Venez nombreux supporter nos bleus et blancs ! Retrouvez les dates sur avenir-rugbystique-aytresien.com

Renseignements : Avenir Rugbystique Aytrésien (ARA)
5B rue Einstein, 17440 Aytré
06 72 68 98 77
avenirrugbystiqueaytresien.17@gmail.com

En mars

Distribution de pensées

Comme chaque année depuis 5 ans, l'association de quartier Fief des galères offre une pensée à chaque habitant du quartier. Une initiative poétique et fleurie pour amener couleur et nature dans notre quotidien.

Renseignements : Comité de quartier «Le fief des galères» 06 04 09 02 56

11 mars à 18h30

Assemblée Générale Association de quartier « Avenir et bien être » d'Aytré Nord

Lieu Maison Georges Brassens, rue du 8 mai 1945

Renseignements : Mme Monique SORTON
06 64 91 39 43
aytrenord@laposte.net

Du 1er au 29 avril 2022

Inscriptions scolaires

Pour l'année scolaire 2022-2023, les inscriptions sont à réaliser via « Mon compte citoyen » depuis aytre.fr.

Renseignements :
Service éducation et politique de la ville
Mairie d'Aytré - place des Charmilles
BP 30 102 - 17 442 Aytré Cedex
05 46 30 19 19
ou via le formulaire dédié sur aytre.fr

Dimanches 10 et 24 avril

Élections présidentielles

Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales d'Aytré peuvent voter à Aytré.

Bureaux ouverts de 8h à 19h.
Plus d'infos p. 13.

Du 12 au 23 avril

Exposition « La Rochelle Force Océan »

Lieu Médiathèque Elsa Triolet, 12 rue de la Gare, parc Jean-Macé

Dans le cadre de la Présidence Française du Conseil de l'Union Européenne, la CdA de La Rochelle a réalisé une série de 23 portraits d'habitants photographiés dans l'intimité de leur relation avec l'océan.

Une exposition à voir les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 18h, les jeudis de 14h à 18h, les samedis de 10h à 12h et 14h à 18h.

Renseignements : Pôle communication, culture et événementiel (CCE)
Médiathèque Elsa Triolet (1er étage)
Parc Jean Macé, 12 rue de la Gare
17 440 Aytré
05 46 45 40 67

Du 18 au 22 avril

Stage de théâtre

Lieu Salle du logis, 1 place de la République

Avec ou sans expérience théâtrale préalable, en complément ou non des ateliers hebdomadaires, les stages sont ouverts à tous les enfants de 8 à 13 ans qui souhaitent découvrir ou pratiquer une activité artistique d'expression. D'abord conviés à des jeux et des exercices afin de développer la cohésion du groupe, les enfants sont ensuite amenés à construire ensemble un spectacle qui se joue en fin de stage devant leur famille et amis. Organisé par la Compagnie de la « Tasse de Thé » et animé par les comédiens de la troupe-école.

Renseignements :
05 46 41 96 07
06 08 97 47 35
odyssee-tdt@orange.fr

Tarifs : Adhérents de la Cie (participants aux ateliers ou adhésions toujours en cours sur stages 2021) : 115 € ; Non adhérents : 150 € (dont 25 € d'adhésion)

Du 19 au 22 avril

Sport vacances

Dispositif gratuit à destination des 9-18 ans, sport vacances revient à chaque vacance scolaire proposer des activités sportives collectives, des animations spéciales et des rencontres sous forme de tournois.

Inscription gratuite sur place le jour même. Programme détaillé : aytre.fr et nos réseaux sociaux @villeaytre

Du 19 au 29 avril

Stage de tennis

Lieu Club de tennis d'Aytré ATC, rue des Courlis

Stages d'initiation, d'entraînement et de perfectionnement au tennis pour enfants et adultes.

Renseignements : Aytré Tennis Club
Catherine Lebon-Boquet
05 46 44 02 81 - 06 74 54 06 69
aytretennisclub@yahoo.fr

Du 19 au 29 avril

Les vacances d'hiver au local jeunes

Lieu Local jeunes d'Aytré, 2 boulevard Georges Clemenceau

Durant les vacances scolaires d'hiver, le local jeunes du Centre socioculturel sera ouvert pour les jeunes de 11 à 17 ans. Lieu convivial pour se retrouver entre amis ! Une programmation spécifique proposant loisirs et sorties à la journée sera proposée. Le programme sera dévoilé dans la quinzaine qui précède les vacances (au local jeunes, au Centre socioculturel & au collège). Le local jeunes est également ouvert tous les mercredis de 14h à 19h et tous vendredis de 17h à 19h hors vacances scolaires.

Renseignements :
Centre socioculturel
1 rue Albert 1er - 17440 Aytré
05 46 44 28 13
cscaytre@gmail.com
Céline VRAY, animatrice-jeunesse :
07 69 97 30 68

24 avril de 7h à 18h

Brocante des Restos du cœur

Lieu Parc Jean Macé

Dans l'optique de récolter des fonds pour l'achat de camions réfrigérants, les Restos du cœur organisent leur brocante annuelle. Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements : Catherine Goupil
marylou953@hotmail.com

Notre agenda, régulièrement mis à jour, est à retrouver sur aytre.fr

La Rochelle FORCE OCÉAN

EXPOSITION

23 habitants
photographiés dans l'intimité de leur relation à l'océan

MINISTÈRE DE LA MER

Financé par GOUVERNEMENT

Vocations Maritimes

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

la Charente Maritime

VILLE DE LA ROCHELLE

PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE

PORT Chef de Baie LA ROCHELLE

Port Atlantique La Rochelle

LYCÉE MARITIME ET AQUACOLE DE LA ROCHELLE

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Du 12 au 23 avril 2022
Médiathèque Elsa Triolet

12 rue de la Gare - 17440 Aytré
Mercredi 10h-12h et 14h-18h, jeudi 14h-18h et samedi 10h-12h et 14h-18h
Rens. 05 46 45 40 67, aytre.fr

SÉLECTIONS

Patrimoine et politique à lire !

De nombreux livres attendent leurs lectrices et lecteurs à la Médiathèque. Le patrimoine ouvrier et les élections présidentielles constituent les fils rouges de la sélection des bibliothécaires pour l'arrivée du printemps.

METTRE EN LUMIÈRE LES RICHESSES DU MONDE OUVRIER

Le paradoxe d'Anderson

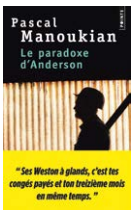

« Paradoxe selon lequel l'acquisition par un étudiant d'un diplôme supérieur à celui de son père ne lui assure pas nécessairement une position sociale plus élevée. » En ancien grand reporter de guerre, Pascal Manoukian retrace dans un roman empathique une autre forme de conflit, social celui-là. Dans l'Oise, Aline et Christophe, ouvriers en usine, subissent de plein fouet l'extrême violence de la désindustrialisation et du capitalisme. Ils tentent malgré tout de sauver ce qui peut l'être, les apparences, afin de préserver le cocon familial dans lequel s'épanouissent leurs enfants. *Le paradoxe d'Anderson* met en lumière la générosité et la dureté du monde ouvrier, dont les protagonistes oubliés assistent dans l'indifférence à la disparition progressive.

Pascal Manoukian, *Le paradoxe d'Anderson,* Paris, Seuil, 2018, 295 p.

Wonder

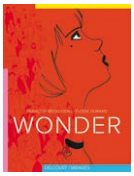

Wonder, ce sont les piles, qui « ne s'usent que si l'on s'en sert ! ». Renée est ouvrière dans une de ces usines, et son quotidien est rythmé par la production des piles, les pauses déjeuner et les aboiements du contremaître. En mai 68, la grève générale et l'arrêt momentané du travail colorent petit à petit le monde de Renée, embarquée dans les manifestations, à coup de grands idéaux et d'idées révolutionnaires. Dans cette BD de l'émancipation, l'usine laisse la place à la rue créatrice et florissante, le gris au rouge, au jaune, au rose. Le dessin y est fluide et poétique et laisse volontiers place à l'imagination. D'ailleurs, de l'imagination, il en faut un peu pour changer d'horizon et décider de son destin. C'est le propos, entre autres, de cette BD : tout est possible à qui veut bien l'admettre.

François Bégaudeau, Elodie Durand, *Wonder*, Paris, Delcourt, 2016, 140 p.

Sites industriels remarquables

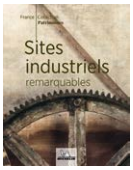

On oublie trop souvent que l'industrie, aujourd'hui presque entièrement délaissée, a laissé des traces profondes dans nos paysages et nos villes. Ces usines, bâtiments industriels, forges, et autres sites anciennement producteurs constituent un riche patrimoine, aussi impressionnant que nos églises ou nos châteaux. Dans cet ouvrage qui peut se lire comme un guide de voyage à travers la France, on découvrira des incontournables comme des lieux moins connus. Alors, si vous êtes curieux et passionné d'histoire et de patrimoine, n'hésitez pas à vous plonger dans notre passé industriel...qui vaut le détour !

Camille Bouvet, Amaury de Valroger (dir.), *Sites industriels remarquables,* Paris, Michelin, France Collection Patrimoines, 2021, 383 p.

PRÉPARER LES GÉNÉRATIONS FUTURES AU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Le président du monde

Le téléphone du président du monde n'arrête jamais de sonner. Les dossiers s'accumulent sur son bureau et la valse des conseillers n'empêche pas les crises de s'additionner. Alors, président ou pas, quand un monstre géant menace de semer le chaos, il vaut mieux se réfugier chez Mamounette... Des dessins biscornus et drôles, joliment colorés, servent un beau livre malicieux et satirique, pour les petits bien sûr, mais pour les grands aussi.

Albertine et Germano Zullo, *Le président du monde,* Genève, La Joie de lire, 2016.

Ah, si j'étais président

« Et toi, si tu étais président ou présidente, qu'est-ce que tu ferais ? ». Grande question que l'on s'est tous posée au moins une fois, et qui n'empêche pas d'imaginer des réponses inventives et légères. Un ministère des Bêtises ? Un ministère des Bonbons ? Une armée équipée de pistolets à eau et de polochons ? Des vélos volants à la place des voitures ? Et pourquoi pas ? Après tout, la vérité sort bien de la bouche des enfants, laissons-les gouverner ! Ce joli ouvrage bourré de clins d'œil ironiques au monde politique fera donc réfléchir petits et grands à la destinée du pays...

Catherine Leblanc, Roland Garrigue, *Ah, si j'étais président,* Grenoble, Glénat, 2012.

Mon premier livre de président de la République

Dans ce petit livre magnifiquement illustré, didactique et accessible, les auteurs répondent avec précision aux questions de démocratie dont les réponses ont tendance à nous échapper : « qui sera le nouveau président ? », « c'est quoi, une République ? », « qui fait la loi dans le pays ? », « demain, quel(le) président(e) de quelle République ? »... Une petite piqûre de rappel à l'approche des élections présidentielles, à mettre entre toutes les mains, celles qui ont déjà glissé un bulletin dans l'urne et celles qui le feront pour la première fois dans 15 ans !

Bernard Chambaz, Zaü, *Mon premier livre de président de la République,* Paris, Rues du monde, 2012, 90 p.

Rédaction : Paul Hubert

Renseignements : médiathèque Elsa Triolet
12 rue de la gare, parc Jean Macé - 05 46 45 40 67
Ouverte le mardi de 14h à 18h sur rendez-vous pour le « Click & collect »
mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, jeudi de 14h à 18h, samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

expressions des groupes politiques

Majorité Tony Loisel groupe « Osez le changement »
Vision de l'avenir d'Aytré

Si l'écologie étudie les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu, l'objectif premier d'une politique écologique est d'abord de protéger les écosystèmes, la biodiversité, l'environnement en général, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre de façon pérenne.

Notre action doit donc s'inscrire dans le sens de la préservation et de la renaturation, et malheureusement de la réparation quand elle s'avère nécessaire. On sait aujourd'hui qu'un écosystème endommagé est capable de se reconstituer, de reprendre vie après avoir subi d'importants dégâts.

Sur Aytré, nous avons la chance de disposer de plusieurs dizaines d'hectares d'espaces non bâtis, soit naturels (terres agricoles, plages et littoral, marais doux, marais salés...) soit façonnés par l'homme au fil du temps (parcs urbains, étangs de lagunage, bassin des Galiotes...), soit rendus à la nature par des démolitions liées aux conséquences de phénomènes exceptionnels (Xynthia). Si nous pouvons nous réjouir de ce riche patrimoine, il convient de s'interroger sur son devenir et plus largement sur la qualité de l'héritage que nous lèguerons aux plus jeunes. Il faut donc d'avoir une vraie gestion de nos espaces.

C'est pourquoi, les constructions nouvelles ou les réhabilitations de maisons plus anciennes doivent respecter les normes les plus élevées (matériaux, intégration...), afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique, préserver et enrichir notre environnement. L'urbanisme se définit alors en responsable majeur de cette évolution.

Nous aurons l'occasion de vous présenter dans un prochain numéro les différentes initiatives engagées sur le territoire pour les espaces verts, la propreté urbaine ou en encore le patrimoine.

Jonathan Coulandreau, adjoint au maire au patrimoine bâti et naturel et à la propreté de la Ville

Groupe « Aytré êtes-vous prêts.es ? »

Moment fort de la vie municipale, le budget se doit d'exprimer une vision et une volonté. Au lieu de cela, ce qui nous a été présenté tient plus de la gestion comptable que de l'affirmation des priorités de l'équipe en charge de la ville. Dans le "catalogue à la Prévert" qui a été soumis à notre approbation, le souci des économies a pris manifestement le pas sur les urgences auxquelles l'action municipale doit impérativement répondre.

Ce sont précisément ces priorités qui sont au cœur de nos engagements : solidarité, cohésion sociale et citoyenneté, d'une part, contribution déterminée au projet "zéro carbone" de la communauté d'agglomération d'autre part. Force est de constater que les intentions de l'équipe en place ne sont pas à la hauteur des enjeux.

La vente programmée de l'espace Jacques Prévert n'est plus un scoop ! Cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation. Les associations, les oppositions municipales et nos concitoyens sont tenus à l'écart de cette décision concernant un patrimoine dont l'histoire se confond avec celle de notre ville. La moindre des choses aurait été de construire ensemble le nécessaire projet d'évolution de ces bâtiments. Au lieu de cela on nous sert un argument qui ne trompera personne : vendre une école pour en financer une autre, ne fait que confirmer la politique comptable de cette municipalité.

Nous sommes en avril, les beaux jours arrivent. A 3 mois de l'installation d'«Aytré plage bouge l'été » nous sommes inquiets de l'épais brouillard qui enveloppe l'organisation de cette manifestation. Les économies drastiques annoncées lors du vote du budget auront-elles raison de ce beau moment qui conjugue tourisme et bien vivre ensemble ? Nous le redoutons.

Hélène RATA Yan GENONET Hélène DE SAINT DO Jacky DESSED Bertrand ELISE pour **l'équipe Aytré Etes-vous prêt.es ?**

Liste « Aytré à venir ! »

La présentation des orientations budgétaires 2022 par la majorité le 20 janvier dernier a permis de faire un point sur les grands enjeux financiers et budgétaires à venir pour notre commune, le premier d'entre eux étant : Comment garantir la qualité des services publics et une bonne qualité de vie au regard de l'urbanisation galopante de notre commune ?

Mais alors que l'année 2022 sera une année charnière pour le mandat, nous attendons toujours le rapport de prospective sur les bâtiments publics ! Comment programmer les investissements sans ce rapport qui doit permettre aux conseillers municipaux d'avoir une vision globale du patrimoine de la ville et des solutions à mettre en oeuvre pour en optimiser l'entretien, l'utilisation et pour en connaître les capacités d'exploitation, et ainsi rendre à la ville de meilleures capacités de financement ?

A ce sujet, nous resterons particulièrement vigilants s'agissant de l'avenir de l'ancienne école Jacques Prévert, et espérons pouvoir proposer des solutions qui permettront de conserver ce bâti au profit des aytrésiens.

Nous espérons également que cette année sera l'année de la propreté de la ville. Monsieur le Maire ne nous contredira pas, il reste encore beaucoup de travail à faire !

Enfin, espérons que les travaux de rénovation du bâtiment situé en face de la médiathèque dans le parc Jean Macé soient programmés très vite afin de permettre à l'école de musique et danse mais aussi à la ludothèque de réinvestir ces espaces et reprendre leurs activités normalement et en toute sécurité.

Soyez assurés que nous resterons attentifs et vigilants lors du vote du budget mais également tout au long de l'année au sein des instances dans lesquels nous siégeons pour défendre les intérêts des aytrésiens et proposer des solutions à la majorité. Il ne suffit pas de critiquer, encore faut-il proposer des alternatives, ce que nous faisons dès que cela est possible.

Arnaud Latreuille, Lisa Teixeira, Jacques Garel. Pour Aytré à venir !

CÔTÉ OCÉAN

24 heures dans la peau d'une gardienne de phare

Angéline Gluard, conseillère municipale à Aytré, a séjourné dans le phare du Bout du Monde à La Rochelle. Elle raconte cette expérience hors du commun.

Habitante d'Aytré, Angéline Gluard connaît bien le phare du Bout du Monde, une silhouette familière qu'elle a maintes fois observée et photographiée. Lorsque l'association gestionnaire du site propose à des citoyens de devenir gardiens de phare pendant 24 heures, sa curiosité est piquée. *« Je me suis dit que c'était un beau cadeau à me faire pour mes 50 ans. Malheureusement, toutes les places étaient prises lorsque j'ai contacté l'association. »* Quelques mois plus tard, elle apprend par un heureux hasard que d'autres dates sont proposées. Une place se libère pour la semaine suivante, Angéline n'hésite pas une seconde. En contrepartie, elle se doit de raconter son expérience par n'importe quel moyen et devra mettre son témoignage à disposition de l'association. Elle est la 184e personne à garder le phare dans le cadre de cette opération.

En plus de surveiller le phare, l'aytrésienne a fait preuve d'une grande créativité. *« J'ai tenu un journal de bord pour raconter ce moment, mes idées… J'ai aussi réalisé une broderie en points comptés à partir d'une photo du phare, beaucoup de photos (environ 600) et quelques vidéos. J'ai observé les étoiles et je me suis amusée à identifier, à partir d'une carte du ciel, celles qu'il était possible de voir simultanément depuis le phare du Bout du Monde de La Rochelle et celui situé en Patagonie. »*

Cette opération menée par l'association Phare du Bout du Monde a donné lieu à une exposition intitulée « Gardiens de PH'ART » présentée entre novembre 2021 et janvier 2022 au Musée maritime de La Rochelle.

Rédaction : Julie Leboissetier

Horaires des marées

MARS 22	BASSE MER	COEFFICIENT DE MARÉE	HAUTE MER
Mar.1	09:46 / 22:09	82 / 88	03:54 / 16:26
Mer.2	10:35 / 22:55	94 / 98	04:36 / 17:03
J.3	11:19 / 23:38	101 / 103	05:12 / 17:33
V.4	11:59	103 / 102	05:42 / 17:56
S.5	00:18 / 12:38	100 / 96	06:07 / 18:15
D.6	00:56 / 13:14	92 / 87	06:32 / 18:38
L.7	01:34 / 13:50	80 / 74	07:00 / 19:04
Mar.8	02:12 / 14:27	67 / 60	07:31 / 19:33
Mer.9	02:51 / 15:06	52 / 45	08:05 / 20:06
J.10	03:34 / 15:53	38 / 31	08:49 / 20:56
V.11	04:29 / 16:55	26	11:46
S.12	05:48 / 18:25	24 / 24	00:36 / 13:17
D.13	07:23 / 19:48	28 / 34	01:44 / 14:14
L.14	08:27 / 20:41	40 / 47	02:33 / 14:56
Mar.15	09:12 / 21:24	54 / 61	03:11 / 15:30
Mer.16	09:51 / 22:02	68 / 75	03:43 / 16:00
J.17	10:27 / 22:39	80 / 86	04:13 / 16:29
V.18	11:03 / 23:14	91 / 95	04:42 / 16:58
S.19	11:37 / 23:50	98 / 100	05:12 / 17:29
D.20	12:12	100 / 100	05:44 / 18:01
L.21	00:26 / 12:48	99 / 86	06:17 / 18:36
Mar.22	01:05 / 13:27	92 / 86	06:52 / 19:13
Mer.23	01:47 / 14:10	80 / 72	07:30 / 19:57
J.24	02:34 / 15:00	65 / 57	08:15 / 21:25
V.25	03:29 / 16:02	50 / 44	10:40 / 23:29
S.26	04:38 / 17:24	40	12:29
D.27	07:07 / 19:55	41 / 45	00:52 / 14:44
L.28	08:34 / 21:09	51 / 59	02:58 / 15:43
Mar.29	09:40 / 22:05	67 / 74	03:53 / 16:29
Mer.30	10:32 / 22:53	81 / 86	04:37 / 17:06
Jeu.31	11:17 / 23:37	91 / 95	05:14 / 17:36

AVR. 22	BASSE MER	COEFFICIENT DE MARÉE	HAUTE MER
V.1	11:57	97 / 98	05:43 / 17:58
S.2	00:16 / 12:34	98 / 97	06:08 / 18:18
D.3	00:53 / 13:09	95 / 92	06:33 / 18:40
L.4	01:28 / 13:42	88 / 84	07:00 / 19:06
Mar.5	02:03 / 14:15	79 / 73	07:30 / 19:34
Mer.6	02:37 / 14:48	67 / 60	08:01 / 20:02
J.7	03:13 / 15:25	53 / 46	08:34 / 20:33
V.8	03:54 / 16:08	40 / 33	09:12 / 21:18
S.9	04:44 / 17:06	28	11:51
D.10	05:57 / 18:32	24 / 24	00:35 / 13:32
L.11	07:35 / 20:02	26 / 31	01:55 / 14:33
Mar.12	08:45 / 21:02	38 / 45	02:49 / 15:17
Mer.13	09:33 / 21:47	52 / 60	03:31 / 15:53
J.14	10:14 / 22:27	67 / 75	04:07 / 16:26
V.15	10:52 / 23:06	81 / 87	04:40 / 16:58
S.16	11:30 / 23:44	92 / 97	05:13 / 17:30
D.17	12:07	100 / 102	05:46 / 18:03
L.18	00:23 / 12:45	103 / 102	06:21 / 18:39
Mar.19	01:03 / 13:25	101 / 97	06:57 / 19:17
Mer.20	01:45 / 14:07	93 / 86	07:37 / 19:59
J.21	02:31 / 14:55	80 / 72	08:21 / 20:54
V.22	03:22 / 15:49	64 / 57	09:34 / 22:46
S.23	04:22 / 16:56	50	11:57
D.24	05:35 / 18:18	45 / 43	00:22 / 13:23
L.25	06:59 / 19:40	45 / 48	01:38 / 14:31
Mar.26	08:16 / 20:48	54 / 60	02:41 / 15:25
Mer.27	09:18 / 21:43	66 / 71	03:33 / 16:07
J.28	10:09 / 22:31	76 / 80	04:14 / 16:40
V.29	10:52 / 23:13	84 / 86	04:47 / 17:04
S.30	11:31 / 23:51	87 / 88	05:13 / 17:24

Reproduction des prédictions de marées du SHOM pour le port de La Rochelle - La Pallice - non vérifiée par le SHOM et réalisée sous la seule responsabilité de l'éditeur- Numéro d'autorisation : 2021-673

MAIRIE D'AYTRÉ
Place des Charmilles
BP 30102
17442 AYTRÉ Cedex
05 46 30 19 19 aytre.fr

Ouverte du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Astreinte : **06 22 35 10 74** En dehors des heures d'ouverture, en cas d'urgence la nuit et le week-end.

Vous ne recevez pas « Contacts » dans votre boîte aux lettres ?
Contactez le 05 46 45 40 67
ou secretariat.cce@aytre.fr

N°235 MARS-AVRIL 2022

Directeur de publication : Tony Loisel
Directeurs adjoints de la publication : Camille Lagrange, Rita Rio
Rédacteur en chef : Stéphane Doucinot
Ont participé à ce numéro : Mélanie Lacuve, Manon Petit, Émilie Corbier
Rédaction : Julia Tourneur, Julie Leboissetier, Paul Hubert
Crédits photos : Marie lou Dubois, Franck Moreau, Stéphane Doucinot
Mise en page : 1 2 3 Simone
Impression : Imprimerie Rochelaise
Dépôt légal : à parution **ISSN :** 11485876
Imprimé à 6 100 exemplaires sur du papier 100% recyclé

SEMAINE DE LA CULTURE OUVRIÈRE

À AYTRÉ
3-7 MAI 22

RENSEIGNEMENTS
Pôle communication culture et événementiel
Médiathèque Elsa Triolet (1er étage), rue de la Gare - 17440 Aytré
05 46 45 40 67

Création : pôle communication culture événementiel, Mairie d'Aytré - février 2022

aytre.fr

AYTRÉ